

Mise en ligne : 13 février 2017.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FONCIÈRE DE TANGER

S.A., 25 janvier 1922, p. 99 ans.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FONCIÈRE DE TANGER

S.A. frse au capital de 5 MF.

Siège social à Tanger

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 572-273)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

PICHARD (Georges), 9, quai de Passy, Paris ; pdt ;

KUHN (Pierre), à Tanger ; adm. délégué ;

DELAITRE (Félicien), 9, quai de Passy, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PEYRON (Robert), à Tangers ;

DEBLANGEY (René), à Tanger.

Objet. — Ttes affaires immobilières ou se rapportant à des affaires immobilières.

Capital social. — 5 MF en 5.000 act. de 1.000 fr.

Parts bénéficiaires. — 6.000 parts de fondateur.

Répartition des bénéf. — Sur le bénéf. net : 5 % p. constituer le fds de rés. qui doit atteindre 10 % du capital social ; le surplus : 15 % au conseil d'administration ; 85 % aux act. .
